

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 31 mai 2017

sous la Présidence de Madame Anne Viredaz Ferrari

Préavis 10/2017 Chemins du Val d'Or et du Coteau - Renouvellement des conduites industrielles - Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux - Réfection de la chaussée - Création d'une liaison de mobilité douce et aménagements paysagers
Crédit demandé CHF 1'370'000.00

Le Conseil communal de Pully

- vu le préavis municipal amendé N° 10-2017 du 12 avril 2017
- vu le rapport de la Commission désignée à cet effet
- vu le préavis de la Commission des finances
- vu le préavis de la Commission d'urbanisme

décide

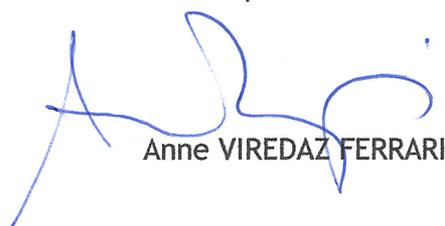
1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'370'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation des travaux de renouvellement des conduites industrielles, de mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux, de réfection de la chaussée ainsi que de création d'une liaison de mobilité douce et d'aménagements paysagers, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives à l'opposition formulée ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;

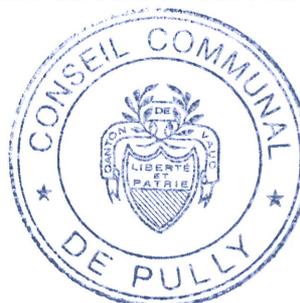
- b) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux ;
- c) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable ;
- d) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension ;
- e) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'éclairage public ;
- f) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés aux aménagements urbains.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

Le secrétaire


Anne VIREDAZ FERRARI




Bernard MONTAVON

Pully, le 9 juin 2017